

Le 21 mars 2018

CONFIDENTIEL
PAR COURRIEL

M^e Paul Crépeau
Commission d'enquête sur les relations entre
les autochtones et certains services publics
600, avenue Centrale
C.P. 547
Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Objet : Demande de renseignement - DS-0144-A (#11)

Cher confrère,

Comme suite à votre demande de renseignements concernant « **un évènement vécu par Mme Pauline Inuarak Harrison** », vous trouverez ci-joint le rapport demandé mais nous nous permettons tout d'abord de vous expliquer l'intervention des agents auprès de cette personne en crise et suicidaire.

L'évènement du 2 décembre 2017

Les policiers Marcotte et Massé étaient, le 2 décembre 2017, en patrouille. Vers 21h09, ils sont répartis sur un appel concernant une femme asiatique qui aurait tenté de se suicider.

Selon l'appel, cette personne qui sera identifiée comme étant Polly Inuarak (DDN : 1968-07-24), aurait tentée de mettre fin à ses jours en se jetant du quai du métro Lionel-Groulx, direction Côte-Vertu.

Lorsque les policiers arrivent sur les lieux, ils aperçoivent madame Inuarak, dans l'édicule du métro Lionel-Groulx, accompagnée de trois jeunes dames.

À l'arrivée des policiers, madame Inuarak fait l'accolade aux trois jeunes dames et décide de quitter les lieux. Les policiers constatent que cette dernière est fortement intoxiquée.

Vue l'appel initial relatif à une tentative de suicide et vue l'état d'intoxication évidant de madame Inuarak, les policiers décident d'intercepter cette dernière pour qu'elle soit amenée à l'hôpital. En effet, il semblait y avoir un risque imminent pour sa santé.

La policière Marcotte l'intercepte et lui demande de s'asseoir en attendant l'ambulance, ce à quoi elle obtempère.

**GAGNIER
GUAY
BIRON**
AVOCATS
NOTAIRES

Durant l'attente, madame Inuarak tient des propos incohérents concernant le suicide de sa sœur et elle insulte les policiers.

Les policiers seraient arrivés sur les lieux vers 21h16 et urgence-santé aurait été appelé vers 21h22.

À l'arrivée des ambulanciers, madame Inuarak a marché par elle-même vers l'ambulance. Elle s'est assise sur la civière et le policier Massé est resté avec elle durant son transport à l'Hôpital St-Mary's. Elle n'était pas menottée et les policiers n'ont pas souvenir que les ambulanciers aient utilisé les contentions.

Arrivé à l'hôpital, elle est confiée au personnel soignant.

À part l'odeur forte d'excrément qui a envahie l'ambulance au moment où madame Inuarak a pris place à bord, jamais les policiers ont constatés une telle texture, ni même vu son sac colonoscopique.

De plus et qu'il soit claire et non équivoque que jamais et en aucun temps les propos suivants et mentionnés dans le RTA de madame Inuarak ont été dits par les policiers :

« I like dirty girl, if you go out, I would like to have sex with you. I want to fuck you »;

En abondant et en aucun temps, les policiers ont-ils retiré son sac colonoscopique.

Par ailleurs, nous ajoutons qu'il y a près de trois semaines, les employés de l'organisme Open Door ont communiqué avec le Service de police de la Ville de Montréal afin de prendre en charge madame Inuarak parce qu'ils étaient incapables de l'aider. Arriver sur place, les policiers ont communiqués avec urgence santé afin que cette dernière soit à nouveau reconduite à l'Hôpital.

Bien que le SPVM considère l'appel des employés d'Open Door comme fondé, cette manière de procéder peut expliquer en partie la perte de confiance de madame Inuarak dans la police et décrite dans son RTA.

L'événement du 3 décembre 2017

Le 2 décembre 2017, vers 22h30 et 23h30, madame Inuarak aurait communiqué avec monsieur G.J. contrairement à une condition valablement émise soit celle de ne pas communiquer avec ce dernier.

Monsieur G.J. a décidé de porter plainte. Le dossier est donc confié, le 3 décembre 2017, aux policiers Perron-Lachapelle et Carrière.

GAGNIER
GUAY
BIRON
AVOCATS
NOTAIRES

Ces derniers prennent la déclaration du plaignant. Ce dernier, leur confirme sa volonté de porter formellement plainte et d'aller témoigner le cas échéant.

Les policiers confirment que madame Inuarak avait la condition de ne pas communiquer avec ce dernier.

Monsieur G.J. mentionne alors que madame Inuarak serait à l'Hôpital St-Mary's.

Étant donné la plainte formelle reçue et la confirmation des conditions, les policiers vont à la rencontre de la suspecte à l'hôpital.

Après avoir été assuré par le personnel infirmier que l'état de santé de madame Inuarak permettait une rencontre et qu'elle avait reçu son congé de l'hôpital, les policiers procèdent à son arrestation pour bris de condition. Les droits sont alors donnés.

Les policiers ont ensuite laissé l'infirmière et madame Inuarak seules afin qu'elle se prépare.

Les policiers prennent également la médication prescrite pour madame Inuarak.

Elle est ensuite conduite au Centre Opérationnel Ouest afin qu'elle puisse répondre de son bris de condition.

Arrivé au centre opérationnel elle sera fouillée par une femme et elle contactera son avocat vers 12h30.

Aucune parole notable n'est échangée entre les policiers et madame Inuarak.

De plus et qu'il soit claire et non équivoque que jamais et en aucun temps les propos suivants et mentionnés dans le RTA de madame Inuarak ont été dits par les policiers :

« I like dirty girl, if you go out, I would like to have sex with you. I want to fuck you »;

En abondant et en aucun temps, les policiers ont-ils retiré son sac colonoscopique.


Elle sera par la suite écrouée afin de passer devant un juge.

Par ailleurs, étant donné que durant cette période l'état de madame Inuarak ne justifiait pas de transport à l'hôpital et que cette dernière n'a pas sollicité un tel transport aucune ambulance ne fut appelée.

En espérant le tout conforme, veuillez agréer, cher confrère, nos salutations distinguées.

**GAGNIER
GUAY
BIRON**
AVOCATS
NOTAIRES

GAGNIER GUAY BIRON



Jean-Nicolas Loiselle, avocat
Ligne directe : 514 872-8580
Télécopieur : 514 872-2828
Courriel : jloiselle@ville.montreal.qc.ca

p.j. Eve 2017-12-02 suicide
Eve 2017-12-03